

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

Etaient excusés : Mme Célia BOIRON, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCoux, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance :

M. Pierre AUGER

**RECTIFICATIF CONCERNANT L'ADHESION AU MARCHÉ INFORMATIQUE POUR LES COPIEURS
(DELIBERATION N°1/24 DU 11/01/2024)**

Rapporteur : Madame Annie ZAPATA

Le Conseil Communautaire du 28/09/2023 a validé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la centrale d'achat ResaH (délibération n°217/23).

Délibération n°193/24 du 26/09/24
1-Commande publique 1.1- Marchés publics

Le Conseil Communautaire du 11/01/2024 a validé l'adhésion aux marchés suivants (délibération n°1/24):

Marché / lot	Marché - lot	Prestataire	Avantages attendus	Collectivités adhérentes
Téléphone Mobile	2021-045 lot n°1	Bouygues	Baisse du prix des forfaits (~50%) Nouveaux services (Protection des Travailleurs Isolés, Mobile Device Management, ...)	Agglomération
Solutions de Cybersécurité	2021-063 lot n°2	Orange Cyber Défense	Baisse des coûts de licences sur les produits actuellement installés (Sentinel One, Vade Secure, Vectra, ...)	Agglomération
Copieurs	2023-R045 lot n°5	Konica Minolta via Bureau Système 87	Baisse des coûts : <ul style="list-style-type: none"> D'acquisition ou de location des copieurs Copies noir et blanc et couleur 	Agglomération La Saunière St-Leger-Le-Guéretois Saint-Sulpice-le-Guéretois Saint-Vaury Saint-Victor-en-Marche

Compte tenu des échanges difficiles et non constructifs avec le prestataire en charge du lot des copieurs de la marque Konica, référence 2023-R045 lot n°5, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Valider le changement de lot sur le marché 2023-R045 vers le lot n°6, pour des copieurs de marque Ricoh (en lieu et place du lot n°5).
- Prendre en compte la sortie de la commune de St Sulpice le Guérétois de ce groupement.
- Noter que le montant de l'adhésion à ce marché est inchangé, soit 1000 € TTC par an.
- Prendre en compte la nouvelle répartition des frais d'adhésion annuels entre la collectivité et les communes membres restantes :

Collectivité	Année d'adhésion demandée	Nombre de copieurs total	Cote part adhésion marché ResaH par collectivité TTC
Agglo	2024	17	568,00 €
La Saunière	2025	3	100,00 €
St-Leger-Le-Gueretois	2024	3	100,00 €
Saint-Vaury	2025	2	66,00 €
Saint-Victor-en-Marche	2025	2	66,00 €
Total ResaH /an		30	1 000,00 €

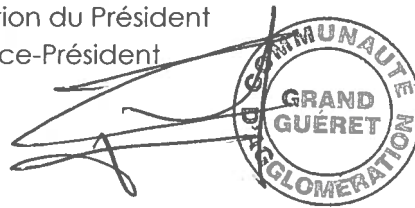
Nota : le nombre de copieurs dans le périmètre de l'agglo est passé de 16 à 17, par l'ajout de celui prévu pour équiper la piscine.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-193_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'autoriser M. le Président à signer tout document lié à l'exécution des marchés et/ou des accords-cadres, à hauteur des besoins propres de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Par délégation du Président
Le 1^{er} Vice-Président



Eric BODEAU

Le secrétaire de séance



Pierre AUGER